



Règlement des stages pour les étudiants du MSc en géographie

STAGE PROFESSIONNEL

Les étudiants peuvent réaliser un — et un seul — stage professionnel crédité dans une entreprise privée, une administration publique, un bureau d'étude, une association ou une organisation non gouvernementale, etc. Pour être validé, le stage doit être en lien avec l'orientation choisie ou le mémoire.

Durée

Pour que le stage soit validé, la durée du stage doit être égale ou supérieure à l'équivalent d'une semaine de travail à plein temps. Le stage doit être réalisé entièrement avant la fin du master.

Désignation d'un superviseur du stage à l'UNIL

Un superviseur du stage à l'UNIL doit être désigné. Il revient au responsable de l'orientation de désigner le superviseur sur proposition de l'étudiant.

Validation

Sur suggestion du superviseur l'UNIL, et avec l'approbation du coordinateur du master, l'étudiant peut faire valider ce stage dans son module « Enseignements à choix » à hauteur de 10 ECTS au maximum. Si 1 ECTS correspond usuellement à un volume de travail de 25-30 h, le superviseur de l'UNIL et le coordinateur du master tiennent toutefois également compte, pour la détermination des ECTS attribuables, des détails du programme de formation proposé (connaissances, aptitudes et compétences à acquérir) renseignés dans le *Contrat de stage*.

Le stage est validé par l'appréciation du superviseur de l'UNIL du rapport de stage écrit par l'étudiant. La détermination de la forme du rapport de stage que doit respecter l'étudiant relève du libre choix du superviseur de l'UNIL. Un exemple figure sur le site internet du master sous *Étudiants > Stages*. Si le rapport est jugé insuffisant, l'étudiant a la possibilité de soumettre une deuxième version de son rapport de stage tenant compte des remarques faites par son superviseur de l'UNIL. En cas de réussite, l'appréciation « réussi » sera mentionnée sur le procès-verbal de notes et les crédits indiqués dans le contrat de stage validés lors de la session d'examens à venir.

Mémoire de master

Le stage peut être réalisé en lien avec le mémoire de master. Dans ce cas, l'étudiant clarifie avec le directeur de mémoire de master et le tuteur de stage de l'organisme d'accueil les modalités de réalisation du mémoire et son articulation avec le rapport de stage.

Stages à l'étranger

Il existe deux possibilités pour effectuer un stage à l'étranger : les stages SEMP ou les stages en indépendant. Vous trouverez toutes les informations sous ce lien :

<https://www.unil.ch/perspectives/home/menuinst/offres-de-stageemploi/trouver-un-stage/stages-a-letranger.html>

Procédure pour faire valider un stage professionnel

1. La responsabilité de trouver un stage incombe à l'étudiant.
2. L'étudiant complète le formulaire *Contrat de stage* en collaboration avec le superviseur de l'UNIL, le tuteur de l'organisme d'accueil et le coordinateur du master. Ce dernier s'assure auprès du secrétariat du master que le contrat est conforme aux exigences réglementaires.
3. L'étudiant doit faire en sorte de pouvoir donner le *Contrat de stage* rempli et signé au secrétariat du master **avant le début du stage**. Sur la base d'une demande motivée par l'étudiant et sous réserve de l'approbation du coordinateur du master, l'ensemble du dossier peut toutefois être déposé au plus tard 1 semaine après le début du stage. Une copie du dossier dûment rempli et signé sera remise à l'étudiant par le secrétariat du master dans ses meilleurs délais.
4. À la fin du stage, l'étudiant rédige un rapport et le remet pour validation au superviseur de l'UNIL. Celui-ci informe le secrétariat du master de sa décision pour validation dans le dossier de l'étudiant.

Le Comité scientifique du master en géographie

Lausanne, le 30 octobre 2020

